

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES SUR HELPE

CANTON D'AVESNES

COMMUNE D'ETROEUNGT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Juillet 2024

Le Conseil Municipal d'Etrœungt s'est réuni à la Mairie d'Etrœungt pour la séance du jeudi 11 juillet 2024 à 20H00, sur convocation en date du 05 juillet 2024, et sous la Présidence de Monsieur JUSTICE Vincent, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Vincent JUSTICE Maire, Bernadette GRANDIN Adjointe, José PRISSETTE Adjoint, Jérôme MAIRESSE Adjoint, Magali NOULÉ, M. Alexis De Kerle, Frédéric EVRARD, Laetitia PAINCHART, Anne-Sophie COUVREUR, Aurélie GARIN et Guillaume SOUDRY Conseillers Municipaux

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

ABSENTS EXCUSÉS : M. François DESENCLOS
Mme Sophie MONGÉ
Mme Nathalie MILAN
Mme Alexandra GULER

PROCURATIONS : M. François DESENCLOS donne procuration à M. Guillaume SOUDRY
Mme Sophie MONGE donne procuration à Mme Laetitia PAINCHART
Mme Nathalie MILAN donne procuration à Mr Jérôme MAIRESSE

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance : Mme Magali NOULÉ

TARIFS CANTINE

Il convient maintenant de délibérer sur les tarifs cantine applicables pour l'année scolaire 2024/2025. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** par 5 voix pour : (Vincent JUSTICE, Alexis De Kerle, José PRISSETTE, Jérôme MAIRESSE, Nathalie MILAN), par 5 voix contre : (Aurélie GARIN, Laetitia PAINCHART, Frédéric EVRARD, Magali NOULÉ, Sophie MONGE) et par 4 abstentions : (François DESENCLOS, Guillaume SOUDRY, Anne-Sophie COUVREUR, Bernadette GRANDIN) de fixer les repas de la cantine scolaire aux tarifs ci-dessous et à compter du **12 juillet 2024**,

Tarifs repas pour l'année scolaire 2024/2025 :

- Repas pour les enfants des écoles maternelles : 3,60 Euros
- Repas pour les enfants des écoles primaires : 4,00 Euros
- Repas pour les adultes : 5,60 Euros

TARIF GARDERIE

Le Maire rappelle à l'Assemblée le tarif de la garderie municipale qui était en vigueur pour l'année scolaire 2023/2024, à savoir 1€ par enfant et par jour avec présence le matin et/ou le soir. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** de ne pas augmenter le tarif de la garderie pour l'année scolaire 2024/2025 par 9 voix contre l'augmentation (Laetitia PAINCHART, Sophie MONGE, Aurélie GARIN, Alexis De Kerle, José PRISSETTE, Vincent JUSTICE, Guillaume SOUDRY, François DESENCLOS, Frédéric EVRARD, 4 voix pour l'augmentation (Jérôme MAIRESSE, Nathalie MILAN, Anne-Sophie COUVREUR, Magali NOULE) et 1 abstention (Bernadette GRANDIN)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire d'ETROEUNGT
Vincent JUSTICE

